

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 23 (1996)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Dialogue

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pourquoi pas un canton des Suisses de l'étranger? (RS 1/96)

Le droit de vote des Suisses de l'étranger ne vise pas à consolider les structures intérieures de la Suisse et à soutenir certains intérêts politiques. Au contraire, nous aimerais mettre en place une structure politique propre, au sein de laquelle notre potentiel culturel et politique pourrait pleinement s'épanouir et constituerait un précieux apport pour la Suisse. Cette structure ne peut être réalisée que par la création d'un canton des Suisses de l'étranger. Ce dernier aurait, comme les autres cantons, deux députés au Conseil des Etats et un nombre de conseillers nationaux correspondant à sa population. C'est ainsi seulement que les Suisses de l'étranger pourront, dans la politique suisse, faire valoir leurs idées, leurs relations, leur influence et leur échelle des valeurs. La

procédure actuelle de vote, qui rattache les Suisses de l'étranger à leur ancienne commune de domicile ou à leur commune d'origine, avec lesquelles ils n'ont en général guère de contacts, est compréhensible en tant que solution administrative de fortune; à la longue, cependant, elle n'est pas tenable et doit être améliorée.

**Walter R. Hunziker, France**

Je pense que, lors de consultations électorales, le vote des ressortissants suisses de l'étranger devrait être mentionné séparément et non intégré aux résultats du cercle électoral choisi par l'électeur. Tout citoyen suisse domicilié au pays a le privilège de connaître les résultats de son canton, de son district, de sa commune et même, dans les grandes agglomérations, de son propre quartier. Il serait donc équitable que les Suisses de l'étranger soient en mesure d'être infor-

més sur leur nombre de voix, ainsi que sur le résultat de leur vote.

**André Panchaud, France**

Dans la «Revue Suisse» 1/96, nous avons publié une photo du Conseil fédéral intégralement renouvelé. Beaucoup de lecteurs se sont demandés pourquoi seule Ruth Dreifuss n'a pas levé la main pour prêter serment. L'explication est simple: la prestation de serment se fait soit sous la forme du serment, soit sous celle de la promesse. Celui qui prête serment prononce, en levant trois doigts de la main droite, les mots: «Je le jure»; celui qui fait la promesse prononce les mots: «Je le promets», sans lever la main. Les conseillers fédéraux sont libres de choisir l'une ou l'autre de ces formes.

**La rédaction**

## SRI News

# Changement au service à la clientèle de SRI

Radio Suisse Internationale attache beaucoup d'importance à une relation très étroite entre elle et ses auditeurs. Son désir d'être proche de ceux-ci est d'autant plus fort que la majorité d'entre eux vit à des milliers de kilomètres. Afin de créer de nouveaux liens et de les conserver longtemps, elle encourage les échanges par courrier, dispose d'un service d'abonnement à son programme «SRI on the Air», et effectue régulièrement des sondages d'opinion.

Avec la venue des nouvelles technologies, sur tous les continents les comportements communicationnels changent rapidement et en profondeur. Concerné lui aussi par ce changement, le service à la clientèle de SRI doit réorienter ses prestations. Tous ceux et celles qui suivent SRI doivent avoir en permanence et en tous lieux la possibilité de s'informer sur notre offre de programmes et les conditions de réception. De même, les auditeurs qui ont des critiques à formuler sur tel ou tel programme ou des propositions

de changement à nous soumettre, doivent pouvoir le faire directement. SRI doit effectuer ses sondages de manière rigoureuse et suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être pris en considération lors de la définition

des programmes, des heures d'émission et des fréquences.

Pour que SRI puisse réaliser ses objectifs en matière de prestations à la clientèle, diverses conditions doivent être réunies tant du côté de SRI que du côté des audi-

teurs. Le questionnaire ci-dessous permettra de faire une première mise au point. SRI remercie par avance tous ceux qui voudront bien participer à ce sondage et renvoyer le talon ci-dessous à l'adresse suivante:  
Radio Suisse Internationale,  
Communication & Services  
Marketing, case postale,  
CH-3000 Berne 15.

Nom et adresse:

Etes-vous abonné(e) au dépliant «SRI on the Air»?

Oui  Non

Aimeriez-vous recevoir ce programme régulièrement (gratuitement)?

Oui  Non

Souhaitez-vous disposer d'informations hebdomadaires ou mensuelles sur les programmes de SRI?

Oui  Non

Chez vous, avez-vous...

un fax?

Oui  Non

un ordinateur?

Oui  Non

Utilisez-vous des services en ligne comme Internet?

Oui  Non

Quelle importance accordez-vous aux différentes formules d'information concernant les programmes, heures d'émission et fréquences?

important	plus ou moins important	sans importance
-----------	-------------------------	-----------------

Programme «SRI on the Air»,

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

2 fois par an (abonnement)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Infos par numéro de téléphone spécial

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Infos par ordinateur (par exemple Internet)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Infos par la «Revue suisse»

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Autres formes:

Would you take part in electronic surveys (via computer) concerning programmes, broadcast times or reception conditions?

regularly  occasionally  no  don't know